

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 23 avril 2026 à 18h00

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 9 avril 2026.

Assemblées

- 1 Règlements des assemblées

Ressources humaines

- 2 Remboursement aux élus des frais d'aide à la personne
3 Droit à la formation des élus
4 Prise en charge des frais de déplacement des élus liés à l'exercice du mandat
5 Mise à disposition de véhicules aux élus et aux agents
6 Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants de Roannais Agglomération
7 Attribution d'avantages en nature aux conseillers communautaires
8 Création d'un emploi permanent - Déchets ménagers

Finances

- 9 Indemnité pour frais de représentation du Président et du Directeur général
10 Création et composition de la commission de contrôle financier
11 Création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Administration générale

- 12 Création de la commission consultative des services publics locaux et désignation de ses membres
13 Création de la commission intercommunale pour l'accessibilité
14 Désignation des représentants de Roannais Agglomération au sein d'organismes extérieurs

Marché public

- 15 Election des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)
16 Election des membres de la Commission de délégation de service public (CDSP)

Equilibre social de l'habitat

- 17 Détermination de la composition d'OPHEOR et désignation de ses représentants

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- 18 Amélioration des performances de tri - Convention Citeo ' Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer ' - Convention de groupement de coordination entre Roannais Agglomération et les communes précisant les conditions de coordination du projet et les modalités financières

Action culturelle

- 19 Tarifs Conservatoire 2026-2027

Délégation d'attribution du Conseil communautaire

- 20 Exercice des pouvoirs délégués au Président et au Bureau